

Mémoire présenté à l'Office de Consultation Publique de Montréal
dans le cadre de la consultation de mars 2017 sur le
PROJET IMMOBILIER de l'HOPITAL DE MONTREAL POUR ENFANTS

par Mme Thérèse Bouchez, MD, MPH, CSPQ (santé communautaire), résidente du District Peter-McGill.

Tout d'abord, je souhaite exprimer ma stupéfaction devant l'incohérence des événements dont j'ai été témoin à Montréal en 2016 :

- Un accord intergouvernemental sur la prévention en santé au Québec est négocié par le MSSS (ministère de la santé et des services sociaux). Ses auteurs le présentent en grande pompe à Montréal lors des Journées annuelles de santé publique (JASP) et au 12^e colloque francophone international de Villes et Villages en santé et Villes-santé de l'OMS : il est exemplaire nous disent-ils.
- Au centre de Montréal, dans l'arrondissement Ville-Marie dont le maire est M. Denis Coderre, un quartier aussi peuplé qu'une ville avec ses 34 000 habitants, Peter-McGill, est dépourvu d'école primaire publique. 330 écoliers sont transportés quotidiennement depuis ce quartier dans les écoles des quartiers voisins et la Stratégie Centre-Ville de la Ville de Montréal nous annonce que des milliers de familles, donc d'autres petits écoliers sont attendus dans ce quartier dans les années à venir.
- Ce quartier manque aussi d'espaces verts publics récréatifs extérieurs, notamment pour les jeunes de 7 à 35 ans (pour jouer au soccer par exemple). Suite à la consultation publique sur le projet immobilier du Domaine des Franciscains, en réponse aux résidents inquiets, le rapport de l'OCPM a pointé vers le site de l'Hôpital de Montréal pour enfants comme solution à ce problème.
- ...Et l'Hôpital de Montréal pour enfants est vendu par le MSSS dans son entièreté à un promoteur immobilier avec un coefficient d'occupation des sols (COS) de 9, **sans une seule clause ou provision garantissant et une école primaire publique et des espaces verts récréatifs publics pour les grands ! ...**

Schizophrénie ? Fourberie ? Incompétence ?

Les résidents du quartier Peter-McGill qui se sont réunis depuis des années, souvent avec des experts, pour réfléchir au devenir de leur quartier, relever les défis qui se présentaient, faire des propositions constructives et infléchir leur destin collectif dans le sens d'une société où il fait bon vivre ensemble, dans la mixité sociale et le respect de la nature, de la culture et de la diversité, ont de quoi être excédés et en colère !

Revenons sur les chiffres qui illustrent les familles d'enfants du quartier Peter-McGill.

Parmi les familles avec des enfants de 0-5 ans sur le territoire du CLSC Métro (± quartier Peter-McGill), en 2012,

- Près de la moitié (47%) sont immigrantes (comparativement à 43,7% à Montréal, 6% dans le reste du Québec)ⁱ
- Plus du quart (26,5%) vivent sous le seuil de faible revenu après impôt (29% à Montréal, 9% dans le reste du Québec),
- 1% des parents n'ont pas de diplôme (11,4% à Montréal, 13,3% dans le reste du Québec).

Nos familles de Peter-McGill sont donc des personnes qualifiées, immigrantes une fois sur deux, vivant sous le seuil de faible revenu une fois sur quatre, qui mettent leurs connaissances au service de leur nouveau pays. En retour, ne serait-il pas juste que ce nouveau pays donne à ces parents courageux, qui privilégient le savoir, les moyens d'élever leurs enfants et de les scolariser dans de bonnes conditions ?

1. Une école primaire gratuite dans le quartier Peter-McGill : **un droit de l'enfant et un devoir de l'état.**
« L'enfant a le droit à l'éducation et l'État a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant et d'assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. La discipline scolaire doit respecter les droits et la dignité de l'enfant. »

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT – UNICEF, Article 28ⁱⁱ

2. Une école primaire gratuite dans le quartier Peter-McGill : **dans l'immédiat, un moyen d'intégration des familles immigrantes unique, exceptionnel et bon marché.**

L'école primaire accessible à pied est un lieu de rassemblement naturel pour les jeunes parents, quels qu'ils soient, où se créent des liens et où s'enracine l'entraide ; ne faut-il pas « tout un village pour élever un enfant » ? C'est un terrain idéal pour le développement d'un sentiment d'appartenance, à la fois chez l'enfant et chez ses parents. Faciliter la création de ce sentiment d'appartenance, le nourrir, le guider, le protéger, et favoriser l'entraide entre les parents sont d'autant plus importants que la moitié de nos familles viennent d'un pays étranger, n'ont pas de famille ni d'amis à proximité pour donner un coup de main, dépanner, ni les revenus nécessaires pour une école privée ou une employée de maison.

Actuellement, confrontées à l'absence d'école primaire publique dans le quartier, beaucoup de parents de jeunes enfants déménagent dans d'autres quartiers quand arrive l'âge de l'école, ce qui constitue un nouveau déracinement.

3. Une école primaire gratuite dans le quartier : **à long terme, un moyen de prévenir la délinquance.**

« Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons ». Même si nous ne sommes plus à l'époque de Victor Hugo et que la société a beaucoup changé, le terrorisme qui se développe le plus souvent chez de jeunes individus déracinés et déboussolés nous rappelle le rôle essentiel de l'école primaire. Creuset de l'identité nationale, elle inscrit ces petits êtres dans une continuité, celles des hommes et des femmes qui les ont précédés, et dans une communauté, celle de la société dont ils partagent les valeurs. Elle est aussi le tremplin de la réussite ultérieure dans les études, dans une formation professionnelle et dans la vie civique des adultes responsables qu'ils deviendront (ou non) et de leur bien-être.

Propositions :

- Je soutiens les 6 recommandations avancées par la Table Interaction Peter-McGill dans son mémoire.
- De plus, **je souhaite que l'école primaire ait une architecture distinctive, très fonctionnelle et dont la beauté sera accessible à l'enfant qui pourra être fier de son école.** S'il se confirme que l'ancienne résidence des infirmières (avec cour à proximité et partage des équipements du Centre communautaire) n'est pas propice à une école primaire et que l'école se situera dans le bâtiment du centre communautaire, la cour de récréation sur le toit-jardin pourrait être protégée tel le grand atrium au siège de la Banque du Canada à Ottawa.

Avec mes remerciements pour l'occasion de vous communiquer mon opinion et pour votre attention.

ⁱ Statistiques Canada, Recensement de 2006, *cité par* : Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Portrait synthèse du développement des enfants à la maternelle pour les territoires de CLSC de Montréal, Résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM, 2012).

ⁱⁱ <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>